



# L'OUVRIER

des parcs et ateliers de l'Équipement

SNOPA

la  
cgt

Fédération  
Équipement  
Environnement

N° 327 >> Octobre-Novembre-Décembre 2019

## L'EDITO

### NE BATTEZ PAS EN RETRAITE ! COMBATTEZ CE PROJET !

**S**ur une petite musique de Front Populaire, les manifestations et les grèves du 5 et 10 décembre, sont manifestement l'éclosion d'une contestation sociale très forte, d'une colère et d'une détermination. L'ampleur de la mobilisation du 5 décembre est une réussite avec des taux de grévistes très élevés. Mais sera-t-elle assez forte pour perturber la marche de la réforme des retraites ?

Démasqué sur ces intentions avant même à son arrivée au pouvoir, Macron et ses marionnettes depuis 2 ans et demi poursuivent la découpe de la France et vendent à l'encan sur un plateau à des financiers providentiels les biens précieux d'un service public jadis objet de fierté, aujourd'hui raillé, rogné, ruiné et malade par manque d'attentions, de moyens. Les privatisations au profit de quelques-uns qui ont déjà tout, les privations pour tous les autres qui ont déjà rien.

La France en 1995, 2003, 2007, 2010 était déjà dans la rue avec plus ou moins de succès. **Aujourd'hui le modèle social français avec notre retraite solidaire et inter-générationnelle est encore attaqué**, composante d'une protection sociale exsangue de cotisations par la multitude d'avantages offerts au monde de la finance, au patronat qui s'exonère de plus en plus de la contribution sociale avec l'aval de l'État, si importante pour notre sécurité sociale, nos retraites, nos chômeurs, nos aides sociales pour les aînés et les jeunes, nos précaires.

Le « régime universel » devrait faire basculer le système français vers un système par point, et entraîner la disparition des 42 régimes dont les régimes spéciaux. Les perdants vont être nombreux et les oppositions se multiplient. Sans réponse claire de l'État et devant la cacophonie de ministres et de députés en marche qui se succèdent et essaient de justifier l'injustifiable, le gouvernement tente de réduire le mouvement de contestation à la défense des

régimes spéciaux de retraite, sources de « privilèges et d'inégalités ».

Avec le régime « universel » les citoyens l'ont bien compris ; **Oui ! Votre pension de retraite va baisser et pas des moindre et OUI ! Vous travaillerez plus longtemps au-delà de 62 ans, 63, 64.... Mais jusqu'à combien ?** Nous sommes tous concernés Privé/Public.

Mais ce diptyque résumant l'action du gouvernement est flouté par une manœuvre que l'on connaît bien, la division des citoyens qui consiste à rendre responsable une partie des salariés contre les autres, de faire passer les opposants à la réforme pour les défenseurs des inégalités et des injustices.

La réforme des retraites deviendrait alors un instrument d'égalité qui mettrait fin à des privilèges insupportables de minorités profiteuses. **Mais ce sont eux les privilégiés ! Ces politiques qui ne portent aucun projet de société sauf à détruire les droits des peuples.**

Les régimes spéciaux coûteraient 8 milliards ! Stratégie comptable machiavélique destinée à affoler les citoyens se perdant dans des chiffres qui, en milliards, deviennent abstraits. Ne tombons pas dans le piège.

Il s'avère que ce choix n'est nullement motivé par une quelconque justice ou équité, mais par la nécessité pour le capital de sanctuariser les montants réservés aux retraites, déposant une chape de plomb à toute amélioration possible sur les futures retraites.

**Contre l'individualisme nous choisissons la solidarité.** Le SNOPA-CGT a fait son choix et lutte pour conserver son régime public de retraite. Continuons la lutte car la mère des batailles est la grève. Il en est assez ne battez pas en retraite, mais combattez ce projet !

Le secrétariat national

# Commissions Consultatives des OPA (CCOPA) Nouvelles règles de gestion

**S**uite à publication de l'arrêté du 20 septembre 2019 relatif à la nouvelle grille de classification des Ouvriers de Parcs et Ateliers, la Direction des Ressources Humaines du MTES a diffusé dans la foulée la note de gestion fixant les modalités de mise en œuvre de l'arrêté du 20 septembre 2019 relatif aux classifications des OPA et définissant le contenu des niveaux et les modalités d'avancement de grades. Mais pour procéder aux promotions des OPA au titre de l'année 2019 les services ont besoin de la procédure de gestion des promotions, cette note a été diffusée début octobre accompagnée du tableau de notification des enveloppes de promotions. Les séances de CCOPA promotions peuvent dorénavant avoir lieu, mais doivent impérativement se tenir avant la fin de cette année pour les services du MTES et éviter ainsi « une année blanche ».

Avec une publication tardive et un timing serré, les services et les représentants du personnel doivent s'imprégner des modifications importantes générées par ces nouvelles règles propres aux OPA, et bouleversantes vis-à-vis de notre ancienne grille de classification OPA datant de l'arrêté du 2 décembre 1991 aujourd'hui caduque.

Afin de mieux défendre les agents au CCOPA promotions 2019 et pour les années à venir, le SNOPA a construit un guide à destination des sections et des élus CCOPA et il ne fait aucun doute de sa nécessité comme support technique pour lutter contre les interprétations hasardeuses ou trompeuses de certains chefs de service voire dans certains cas de l'incompétence dans la gestion des OPA.

Ceci étant, dans l'absolu, le SNOPA recommande aux élus des CCOPA de solliciter leur service respectif afin que ceux-ci établissent un bilan récapitulatif de tous leurs agents OPA spécifiant pour chacun de ces agents les différentes possibilités de déroulement de carrière possibles que ce soit par avancement au choix, par essai professionnel mais aussi par les mesures transitoires qui grâce à l'intervention du SNOPA ont pu être repoussées jusqu'en 2024 inclus.

Les risques et difficultés concernant les promotions 2019 :

- Les services doivent avant tout prendre les décisions de reclassement dans la nouvelle grille de classifications. Le tableau de correspondance est suffisamment clair et permet l'homologie entre l'ancienne et la nouvelle classification.
- Les promotions doivent se faire en fonction de la nouvelle grille de classification, des règles de gestion et en s'appuyant sur le schéma simplifié d'avancement.
- La reprise d'ancienneté dans le niveau est assurée conformément à l'article 3 de l'arrêté du 20 septembre 2019. Il ne peut pas y avoir interprétation. l'ancienneté est reprise dans sa totalité sur l'ancienne classification pour la période correspondante dans la catégorie et le niveau de reclassement. Exemple : un OPA responsable de tra-

voux est reclassé Technicien niveau 2, si dans l'ancienne classification il a déroulé sa carrière en passant les niveaux CEA, CEB, CEC qui sont dans la même catégorie de la nouvelle classification, alors on additionne les années passées dans ces niveaux.

- Les services du MTES ne peuvent pas reporter les promotions en 2020, ils doivent se conformer aux directives de la DRH. Pour les établissements publics VNF et le CEREMA, le principe d'autonomie financière leur donne plus de souplesse et la DRH n'a pas vocation à autoriser les promotions des EP. La DGAC qui emploie environ 65 OPA a la gestion de son propre budget annexe au budget de l'État.
- L'enveloppe est déterminée pour 1 % de la masse salariale de l'ensemble des OPA à l'année n-1 dans le périmètre de la CCOPA. Les nouvelles règles ont identifié un nombre important de promouvables. L'enveloppe de promotion est dans de nombreux cas insuffisante, mais rien n'empêche de dépasser le montant de l'enveloppe et d'en demander la validation à la DRH/TERCO3.

**Faire impérativement remonter toutes les difficultés rencontrées au SNOPA CGT afin que nous puissions les lister et établir un cahier revendicatif pour faire modifier les règles de gestion.**

Nous allons traverser une période difficile et particulière pendant laquelle les nouvelles règles statutaires et de gestion vont avoir du mal à être assimilées.

Avec le blocage des recrutements sous statut OPA, le rapprochement avec la grille C, B, A de la fonction publique, l'ouverture de postes OPA à la mobilité des fonctionnaires et inversement dans le cadre normal de la mobilité ou découlant d'une restructuration, les chefs de service sont tentés de nous assimiler de plus en plus aux règles de gestion des fonctionnaires. Ne pas se laisser enfermer nous sommes des OPA avec des règles statutaires.

L'administration centrale, dans le cadre de l'application des politiques publiques pour la gestion des ressources humaines donne les mains libres aux chefs de service en région et prépare la mise en œuvre des décrets d'application de la loi de transformation de la fonction publique votée cet été.

C'est par la présentation à l'avis du prochain CTM le 4 décembre d'une note sur les lignes directrices de gestion relatif au périmètre d'application et aux agents concernés, que l'administration remet en cause la représentativité des organisations syndicales et des représentants du personnel aux seins des commissions avec la suppression des prérogatives de ces commissions telles qu'elles sont actuellement décrites dans notre décret statutaire.

Pour le moment notre décret statutaire 65-382 n'a pas été modifié, l'article 4 sur les CCOPA est toujours en vigueur, mais nous pouvons nous attendre à l'insistance de l'administration sur ce point pour continuer à attaquer les OPA.

Vous pouvez compter sur le SNOPA-CGT pour combattre toutes tentatives de destruction de nos règles statutaires.

**Le SNOPA CGT va amener son soutien et son expertise auprès des représentants CGT et au plus près des sections.**

## SOMMAIRE

- 1 **ÉDITO**
  - Ne battez pas en retraite ! combattez ce projet !
- 2 **ACTU**
  - CCOPA 2019 nouvelles règles de gestion
- 3-4 **Réforme des retraites, simulation OPA**
- 5 **Préjudice d'anxiété amiante**
- 6 **16<sup>e</sup> Congrès FNEE-CGT nouveaux élus**
- 7 **AG et HMI OPA-CGT au plus près des OPA**
- 8 **Nouvelles Sections en DREAL et Retraités mobilisés**



**TOUTE NOTRE ACTUALITÉ  
SUR NOTRE SITE INTERNET**

**www.snopacgt.com**

## FÉDÉRATIONS DE L'ÉQUIPEMENT

Syndicat National CGT  
des Ouvriers des Parcs et Ateliers  
de l'Équipement et de l'Environnement

SIÈGE SOCIAL  
263, rue de Paris - case 543  
93515 MONTREUIL CEDEX

Téléphone : 01 55 82 88 79  
Mail : snopa@cgt.fr

CPPAP 1018 S 06658

Directeur publication : Philippe DEBAT  
Impression :  
Rivet Presse Édition - Limoges



**Vous avez des questions  
sur votre future  
retraite ?**

## Réforme des retraites Les OPA dans l'obligation de s'opposer !

**M**acron et son gouvernement s'appuient sur le rapport Delevoye pour présenter sa réforme des retraites. La communication autour de ce projet de loi est bien huilée. Elle présente la réforme comme indispensable, réforme qui va sauver le système par répartition (les actifs continuent de cotiser pour les retraités), n'a pas vocation à changer l'âge de départ (62 ans) et équitable puisqu'un euro cotisé amènera les mêmes droits pour tous.

Appuyée par une communication des médias qui nous en vantent les mérites à longueur de journée, le gouvernement n'hésitera pas à mener cette réforme à la hussarde si elle ne rencontre pas d'opposition.

### Le SNOPA CGT a tenu à mesurer les impacts de la réforme sur le niveau de pension des OPA.

Aujourd'hui les OPA cotisent au **FSPOEIE** (fonds spécial de pension des ouvriers des établissements publics de l'Etat) régime de retraite public commun à tous les ouvriers d'Etat. Comme tous les régimes publics, la retraite des OPA est calculée en fonction de la dernière classification (grade) obtenue depuis au moins 6 mois et en fonction des émoluments perçus les 12 derniers mois. Ces émoluments sont le salaire de base (correspondant à la classification et à la zone d'abattement), la prime d'ancienneté, la prime de rendement et les heures supplémentaires effectuées la dernière année.

Si le projet de réforme des retraites abouti, la retraite sera calculée différemment :

1. **La retraite ne sera plus calculée en fonction du salaire mais de la cotisation** versée tout au long de la carrière (privé comme public)
2. **La cotisation donnera droit à des points** retraite dont la valeur est prévue à 5,5 % mais qui pourra fluctuer en fonction du contexte économique et de la durée moyenne de l'espérance de vie à la retraite.
3. A 62 ans, il suffira **d'additionner les points acquis dans sa carrière** mais une décote de 10 % sera appliquée, à 63 ans elle ne sera plus que de 5 % pour arriver à un taux plein à 64 ans (âge pivot). Toutes les années travaillées au-delà donneront droit à une surcote. A noter que cet âge pivot peut servir aussi de variable d'ajustement en fonction du contexte économique.

Le SNOPA CGT a fait quelques **simulations** de retraite par rapport à la carrière OPA en fonction de déroulements de carrière. Carrières estimées avec les anciennes classifications pour que cela soit plus compréhensible. En sachant que les nouvelles classifications effectives depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ne changent rien aux modalités de calcul. Quelques exemples :

Déroulement de carrière OPA	Pension mensuelle OPA brute calculée système universel Macron	Pension mensuelle OPA brute actuelle FSPOEIE	Perte mensuelle brute du niveau de pension OPA
Embauché Ouvrier qualifié à 24 ans Fin de carrière Spécialiste B à 62 ans	1108,79 €	1538,11 €	<b>429,32 €</b> <b>soit 27,91 %</b>
Embauché Ouvrier qualifié à 20 ans Fin de carrière responsable de travaux à 62 ans	1321,48 €	1874,53€	<b>553,05 €</b> <b>soit 29,50 %</b>
Embauché Ouvrier qualifié à 20 ans Fin de carrière chef exploitation B à 62 ans	1399,88 €	2367,63 €	<b>967,75 €</b> <b>soit 40,87 %</b>
Embauché technicien 1 à 30 ans Fin de carrière : technicien principal à 62 ans	1326,58 €	2076,88 €	<b>750,30 €</b> <b>soit 36,13 %</b>

➤ Pour obtenir un niveau de pension équivalent à celui actuel du FSPOEIE, les OPA devront travailler jusqu'à 67 ans voire au-delà !

**Pour les OPA, les conséquences sont énormes, il suffit de compter, c'est une diminution du niveau de pension de l'ordre de 25 à 40 %**

**La logique de la réforme est simple :**

- arriver à une pension proche de la moitié du salaire net de fin de carrière à 62 ans
- aux deux tiers ou aux trois quarts du salaire de fin de carrière qu'à 65 ou 67 ans.
- Baisser le niveau des pensions à 62 ans et obliger à travailler plus pour avoir un niveau de pension correct
- Inciter les jeunes générations à se tourner vers l'assurantiel ou vers la capitalisation (pour ceux qui en auront les moyens)

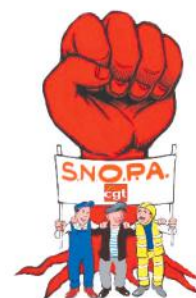
Mais pour les OPA, la réforme des retraites c'est aussi :

- ✓ **La fin des départs anticipés** carrières longues ou travaux insalubres
- ✓ **Aucune garantie du maintien** du départ anticipé pour exposition amiante : **C3A**
- ✓ Et surtout la **fin du statut OPA** puisque notre identification en tant qu'ouvrier d'Etat dépend de notre affiliation au régime de retraite le FSPOEIE qui disparaîtra comme tous les régimes particuliers.

**Pour le SNOA CGT, la suppression des régimes particuliers ne se justifie pas. Des solutions existent pour avoir les ressources nécessaires au maintien des régimes par annuités, pour conserver la référence au salaire de fin de carrière et par conséquent le maintien du FSPOEIE.**

- **Augmenter les salaires** et particulièrement celui des OPA ne serait-ce que pour les mettre en adéquation les qualifications. Notre salaire net, c'est ce qui nous fait vivre à la fin du mois, mais c'est notre salaire brut qui nous fait vivre toute la vie et garantit notre accès à la santé, aux droits familiaux et à la retraite.
- Mettre fin **aux exonérations de cotisations des employeurs** qui amputent le salaire socialisé des salariés, mettent en danger leur protection sociale et le système solidaire intergénérationnel.
- **Réduire le chômage**. Pour répondre aux besoins criants de compétences techniques dans la fonction publique de l'Etat, il faut **embaucher des Ouvriers d'Etat et des OPA**.
- Appliquer **l'égalité salariale entre les femmes et les hommes**
- **Améliorer la protection sociale**, en augmentant le taux de cotisation de 0,2 à 0,4 point par an assurerait de fait la pérennité du système : cela représenterait en moyenne une augmentation de 1,60 € par mois pour les travailleurs et 2,40 € pour les employeurs
- **Une politique résolument tournée vers l'emploi** en imposant un système de **malus sur les emplois précaires**
- **Taxer les profits financiers** rapporterait 30 milliards par an et contribuerait à la protection sociale !

**Les OPA n'acceptent pas cette réforme des retraites qui va se traduire par une chute considérable du niveau de retraite et par la fin des Ouvriers d'Etat et des OPA !**



**Une seule solution : la mobilisation dans la durée**

Avec l'ensemble des salariés de notre pays pour s'opposer fermement à ce projet de réforme de retraite qui va encore plonger des dizaines de milliers de retraités dans la misère et la précarité.

**La retraite c'est une partie de notre salaire,  
c'est à nous de décider !**

## Préjudice anxiété amiante



Le préjudice d'anxiété se définit comme une situation d'inquiétude permanente face au risque de déclaration à tout moment d'une maladie.

Cette anxiété, des camarades ayant été exposés à de l'amiante ou à d'autres produits toxiques l'ont exprimée lors de notre dernier congrès à Gif sur Yvette en 2018.

Le SNOPA CGT a compris qu'il fallait se saisir de ce problème car il était anormal qu'un employeur mette la santé ou la vie des agents en danger sans en assumer la responsabilité et les conséquences.

Pour les OPA, l'exposition aux risques est un facteur marquant de leur activité professionnelle mais l'exposition à des produits toxiques est avant tout de la responsabilité de leur employeur.

L'exposition à des produits amiantés a été monnaie courante dans certains secteurs d'activité des OPA particulièrement dans le domaine maritime où les camarades peuvent disposer d'un système de départ anticipé. On retrouve aussi cette exposition dans le domaine routier où il fut une période l'amiante faisait partie des composants des enrobés.

Le SNOPA CGT, suite au congrès, a contacté des camarades

de la fédération CGT des travailleurs de l'Etat où le préjudice d'anxiété amiante vient d'être indemnisé par le ministère des armées. Nous nous sommes rapprochés des autres syndicats de notre fédération qui ont déjà entamé des recours notamment dans le domaine routier. Pour cela, ils ont tous fait appel à un cabinet d'avocats spécialisés dans de ce type de recours.

Après avoir pris contact avec ce cabinet, le premier travail du syndicat national est aujourd'hui de procéder au recensement des camarades OPA qui ont été exposés et qui seraient susceptibles d'engager des recours pour faire prendre en compte le préjudice qu'ils ont subi.

Ce sont les sections qui ont en charge de faire ce recensement en retournant un questionnaire au SNOPA. Dans le document explicatif, il est bien précisé que nous ciblions les camarades actifs ou retraités ayant déjà des justificatifs fournis par l'administration, en l'occurrence ceux rentrant dans le dispositif C3A et ceux des DIR disposant d'attestations d'exposition.

Le SNOPA CGT a bien l'intention de faire valoir le droit des OPA auprès de l'administration. Affaire à suivre !

## 16<sup>e</sup> congrès de la FNEE-CGT Bussang 30 septembre au 4 octobre 2019

Une délégation de 18 OPA sur les 160 délégués au total, a participé aux travaux du 16<sup>e</sup> congrès de la Fédération Nationale Équipement Environnement à Bussang dans les Vosges du 30 septembre au 4 octobre 2019

Un nouveau secrétaire général de la Fédération Nationale Équipement Environnement a été élu, il s'agit de Philippe GARCIA, ITPE du CEREMA.

4 camarades OPA ont été élus comme membre de la Commission Exécutive Fédérale qui compte 43 membres :

**Philippe DEBAT** qui est aussi secrétaire fédéral, **Michel LIEVRE**, **Éric LE JOSSEC**, **Christophe HEGOT** qui s'occupe de la vie syndicale de la Fédération

Notre camarade **Henri CASTELAIN** a été élu à la Commission Financière de Contrôle qui est composée de 5 membres

Nous remercions tous les camarades OPA de la CE et de la CFC sortante qui ont œuvré pour que la CGT soit plus grande et plus forte.

Bienvenue aux nouveaux !



## Assemblées générales et HMI OPA CGT Être au plus près des OPA

**A**ssemblées générales et heures mensuelles d'informations des personnels relèvent d'une activité normale et démocratique de la vie des sections syndicales avec les personnels. *Se rassembler, s'informer, être à l'écoute, prendre des décisions, débattre, lutter, revendiquer, s'organiser, résister*, autant d'intentions pour défendre collectivement les intérêts des agents.

Une série d'AG et HMI s'est déroulée ces dernières semaines dans les services. Des membres du Syndicat national invités, ont participé aux débats, pour répondre aux interrogations des militants : sur l'avenir des OPA, de leurs missions, sur le maintien des services publics dans leur secteur, sur le besoin de recruter des OPA, sur la nouvelle grille de classification des OPA, sur les nouvelles règles de gestion et son impact dans les déroulements de carrière des OPA, sur le maintien de l'enveloppe de promotion, sur la prime au mérite complément annuel attribuée en fin d'année, sur le préjudice d'anxiété amiante et de nombreux sujets comme la préparation des CCOPA, les conditions de travail.

**Le point d'orgue de ces réunions a été consacré à l'organisation de la mobilisation du 5 décembre pour exiger le retrait du projet de retraites Macron-Delevoye, et revendiquer l'amélioration de notre protection sociale, la défense nos missions publiques, de nos métiers, la création d'emplois sous statut OPA et revendiquer de meilleurs salaires en lien avec nos qualifications.**

Le SNOA remercie nos camarades pour l'invitation à participer à leurs travaux lors de ces AG et HMI. Nous invitons tous nos militants, camarades à tenir des AG et HMI dans tous les services. C'est un droit et un devoir que nous avons envers nos syndiqués. Pensez à inviter le SN.

- Une AG DIRMED – DREAL PACA – DIRM MED le 8 novembre à Septèmes-les-Vallons Marseille. Une trentaine d'OPA présents



DIR Nord-Ouest - St Lô

- Une AG VNF 59/62 le 15 novembre 2019 à Dognies Pas-de-Calais. 32 OPA actifs et retraités présents.
- Une AG DIRM NAMO le 21 novembre 2019 à Lorient. Une trentaine d'OPA actifs et retraités présents.
- Une AG DIRM MEMN le 26 novembre 2019 à Dunkerque. Une vingtaine de camarades actifs et retraités présents
- Une HMI DIR NO le 26 novembre à St Lô. Une trentaine de camarades actifs et retraités de la DIR NO, DREAL Normandie, DDT, DDTM présents.
- Une HMI DIRIF le 27 novembre 2019 à Créteil. Une dizaine de camarades actifs et retraités présents.
- Et d'autres à venir...

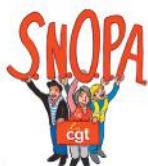


DIRM MEMN - Dunkerque



DIRMED - Marseille

## Carnet de naissances des sections



Une section syndicale OPA s'est créée en DREAL Nouvelle Aquitaine. Le secrétaire de section est Eric PEYRONNET et le trésorier est Charles BREUIL

D'autres en gestion devraient voir le jour prochainement comme en DREAL

Bourgogne Franche Comté, DREAL Grand EST, en DREAL Haut de France.

Une très bonne nouvelle. Nous devons encourager le militantisme au travers des structures officielles que sont les sections syndicales qui vous ouvrent des droits syndicaux, vous reconnaissent auprès de l'administration, vous permettent d'agir officiellement, vous couvrent par une assurance dans votre activité.



### Les retraités OPA mobilisés

La section retraités du 71 (Saône-et-Loire) se réunit régulièrement. Après une réunion printanière ils viennent de tenir leur réunion automnale, le jeudi 7 novembre.

Les retraités OPA ont comme d'habitude répondu présents 13 sur 16 syndiqués et la présence d'un copain qui vient d'être admis à la retraite le 1<sup>er</sup> octobre. Ils se mobilisent et participent à la manifestation du 5 décembre 2019.

Voici les principales revendications qu'ils défendent.

- Remise à niveau de nos pensions de retraite, depuis plusieurs années l'augmentation est pratiquement nulle et en sous indexation
- Augmentation de nos pensions de retraite le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année
- Rétablir la 1/2 part d'impôts accordée aux veufs ou veuves
- La pension de réversion à 75 % de la pension du conjoint décédé sans limitation d'âge ni de revenus.
- Nous nous associons à toutes les revendications concernant les retraites et l'avenir des Parcs et des OPA .

**RETRAITÉS  
UN JOUR  
RÉVOLTÉS  
TOUJOURS**

RETRAITÉS,  
SYNDIQUEZ-VOUS!

**BAISSE DES  
PENSIONS  
HAUSSE  
DE TENSION**

RETRAITÉS,  
SYNDIQUEZ-VOUS!

**SOIS  
VIEUX ET  
TAIS-TOI ?**

RETRAITÉS,  
SYNDIQUEZ-VOUS!

**IL N'Y A  
PAS D'ÂGE  
POUR  
S'INDIGNER**

RETRAITÉS,  
SYNDIQUEZ-VOUS!

**SECÉTAIRE GÉNÉRAL**

Philippe DEBAT  
Tél. : 06 61 95 58 81

**SECÉTARIAT :**

Philippe DEBAT - 06 61 95 58 81  
Michel LELIEVRE - 07 69 42 51 65  
Henri CASTELAIN - 07 87 79 44 88  
Charles BREUIL - 06 83 09 55 01  
Christophe HEGOT - 06 85 97 09 13

**TRÉSORIER GÉNÉRAL**

Henri CASTELAIN  
07 87 79 44 88